

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 juin 2023**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 27      Conseillers présents : 20 (4 procurations)

L'an 2023, le 27 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Florence SCHWARTZ a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 juin 2023.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	

**Membres absents excusés :** M. Christian SITTLER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), M. Martin GUNDELACH (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Elodie PAULUS (procuration), M. Richard BAUMERT (procuration à M. Jacky WOLFARTH) et M. Vincent KALT.

**Assistait en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

**DCM57/07/2023      Concession de buvette au plan d'eau (Didier Bollenbach) : révision du loyer**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, rappelle que durant la saison estivale 2023, deux buvettes ont été autorisées au plan d'eau : la buvette habituelle, exploitée depuis quelques années par M. Didier BOLLENBACH, et le bar éphémère Le Brazer'o ouvert depuis le 10 juin.

Vu la présence désormais de deux débits de boissons sur le site,  
vu les conditions accordées au bar Le Brazer'o (redevance de 750 € la 1<sup>ère</sup> année, puis 1 500 € les années suivantes, tous les équipements et raccordements à leur charge),  
vu les conditions accordées à M. Didier BOLLENBACH (redevance de 1 500 €, mise à disposition du local et fourniture d'électricité compris)  
vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 22 mai dernier,  
il est proposé réduire la redevance due par M. Didier BOLLENBACH à 950 €.

M. Eric LACHMANN émet deux remarques :

- plutôt que de réduire la redevance due par M. Didier BOLLENBACH, pourquoi ne pas augmenter celle due par Le Brazer'o étant donné l'étendue de leur activité ?
- l'emprise occupée par Le Brazer'o est plus importante que celle présentée initialement et se situe sur une partie ombragée des rives du plan d'eau.

M. le Maire et M. Claude WEIL répondent qu'il n'est pas envisageable de modifier les conditions de la convention, puisque celle-ci a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai dernier et qu'entre-temps la convention a été signée.

Ils précisent également que les choses ne sont pas figées en ce qui concerne l'emprise occupée et que, selon le niveau de fréquentation du plan d'eau, il pourra leur être demandé de réduire leur périmètre.

Entendu les explications de M. le Maire et de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide de réviser le tarif consenti à M. Didier BOLLENBACH en le réduisant à 950 €, dont 750 € pour l'autorisation de buvette et 200 € relatifs aux frais.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,  
Mme Florence SCHWARTZ



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

